

**MAIRIE
DE
BANDOL
83150**

SERVICE : POLICE MUNICIPALE
Réf. : AP/

ARRETE DU MAIRE
TEMPORAIRE

N° **706**

**TRAVAUX DE VOIRIE
RENOUVELLEMENT RÉSEAU ENEDIS
BOULEVARD DE PIERREPLANE
VACOTRA – ENEDIS**

PROROGATION

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n°92 du 17 février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU notre arrêté n°230 du 31 mars 2023 relatif aux travaux précités en entête,
VU la demande de prorogation datée du 24 mai 2023 de l'entreprise VACOTRA ☎ 04.94.00.42.50 – sise : avenue A.L. Breguet – ZAC Gavarry – 83260 LA CRAU (courriel : vacotra-sa@wanadoo.fr),
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

– A R R E T O N S –

ARTICLE 1° : Les mesures de notre arrêté n°230 du 31 mars 2023 concernant les travaux de renouvellement du réseau ENEDIS – boulevard de Pierreplane du n° 785 à son intersection avec la rue Lamartine sont prorogées :

JUSQU'AU VENDREDI 16 JUIN 2023

ARTICLE 2° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique «Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3° : Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **25 MAI 2023**

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol

